

Conférence

Vendredi 8 avril 2011

Le futur des normes comptables internationales : où nous conduit l'IASB ? L'Europe a-t-elle un vrai pouvoir d'influence ?

Depuis 2002, l'Europe a fait le choix de confier à l'**International Accounting Standards Board** la responsabilité d'élaborer les **normes comptables** qui s'imposent pour la consolidation des états financiers des sociétés cotées en Bourse. Le pari de la globalisation des normes est très largement gagné puisqu'un nombre croissant de pays ont suivi la même voie. En novembre 2010, à Séoul, le **G-20** soulignait l'importance de **mettre au point un seul corps de normes comptables de haute qualité** (a single set of improved high quality global accounting standards).

Malgré cet appel des dirigeants mondiaux, de **nombreuses questions restent posées** sur la gouvernance de l'IASB et sur le futur des normes comptables internationales. La politique de convergence à laquelle ces dirigeants se réfèrent également **suscite des réactions critiques**. L'utilisation de plus en plus large de la juste valeur inquiète. La crise financière de 2008 a mis en évidence des faiblesses dans les normes sur les instruments financiers. **La publication de la norme IFRS pour PME est reçue de façon différente selon les pays.**

Les organisations privées européennes, dont la Fédération des experts-comptables européens, ont créé un organisme destiné à soutenir la politique de la Commission européenne en matière d'approbation des normes comptables internationales. L'EFRAG a aussi, voire surtout, pour mission de suivre les travaux de l'IASB, dès le lancement d'une nouvelle initiative, afin d'assurer la **prise en compte de la réalité européenne** dans la rédaction des normes. La Commission européenne a marqué son soutien à cet organisme en contribuant à son financement ; en revanche le monde des entreprises hésite à en faire autant. **La question reste posée : dans un monde globalisé, quel sera le poids de l'Europe et le pouvoir d'influence de l'EFRAG ?**

En ces moments d'incertitude, la section belge de l'Académie des sciences et des techniques comptables veut ouvrir le débat. Elle vous convie à une rencontre avec deux des acteurs majeurs de la scène internationale et européenne :

Françoise FLORES, présidente de l'European Financial Reporting Advisory Group et
Philippe DANJOU, membre de l'International Accounting Standard Board.

Les orateurs seront présentés par **Henri OLIVIER**, président de la section belge de l'Académie.

L'Académie des sciences et techniques comptables et financières a vocation à rassembler, en France et à l'étranger, tous les professionnels de la comptabilité, de la finance, de l'audit et de la gestion, qu'ils exercent dans l'entreprise, l'administration, l'université ou la profession libérale et le consulting. Créée en 2005, la section belge de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières est un lieu de réflexion, de recherche et de production en matière de sciences et techniques comptables et financières.

Modalités pratiques

Date Vendredi 8 avril 2011

Durée De 14 h 30 à 16 h 30 (un buffet sandwichs est prévu de 13 h 00 à 14 h 30)

Langue Français

Lieu Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux et Institut des Réviseurs d'Entreprises
Boulevard Émile Jacqmain 135/2
1000 Bruxelles

Droit d'inscription Le droit d'inscription s'élève à 45 EUR, à verser sur le compte n° 363-0686860-43 de l'IEC, en mentionnant « Conférence académie 08/04 + nom et numéro de membre/ stagiaire du participant ».

Le prix comprend la participation, la documentation de séance, le buffet sandwichs et le parking (Q-Park, rue du damier 26).

Le paiement avant le vendredi 1^{er} avril vaut inscription.

Inscription Les membres de l'IEC peuvent s'inscrire en envoyant le formulaire d'inscription par e-mail à events@iec-iab.be, par fax à l'attention de Mme Dominique Willems (02 543 74 91) ou par courrier ordinaire (IEC – boulevard Émile Jacqmain 135/2, 1000 Bruxelles)